

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Dixième session
Genève, 21 – 25 novembre 2022

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DE LA SITUATION JURIDIQUE

Document établi par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique

CONTEXTE

1. À sa neuvième session, tenue en 2021, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a pris note des avancées réalisées par l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique concernant l'examen d'une fusion éventuelle des normes ST.27, ST.87 et ST.61 de l'OMPI relatives à la situation juridique. L'équipe d'experts n'ayant pas été en mesure de s'entendre sur la façon de procéder quant à cette fusion, le comité a prié l'équipe d'experts d'envisager s'il convenait de poursuivre les travaux sur ce point et de formuler une recommandation à cet égard à la dixième session, notamment concernant les avancées réalisées dans le cadre de la tâche n° 47, le cas échéant. Le CWS a approuvé une révision de la norme ST.27 pour ce qui concerne les indicateurs d'événements. Il a également approuvé la publication des tables de correspondance des offices de propriété intellectuelle pour la norme ST.61 (voir les paragraphes 45 à 56 du document CWS/9/25).

RAPPORT SUR LES ACTIVITES

2. En mars 2022, le Secrétariat a publié les tables de correspondance de la norme ST.61 fournies par 11 offices dans la partie 7.13.3 du Manuel de l'OMPI. En juillet 2022, le Secrétariat a ajouté une douzième table de correspondances fournie par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO).

3. Dans le cadre de l'établissement du programme de travail de l'équipe d'experts pour 2022, le responsable de l'équipe d'experts a demandé aux membres de l'équipe quels étaient leurs projets et objectifs en termes de mise en œuvre. Plusieurs membres ont relevé qu'ils avaient besoin de plus de temps pour avancer dans la mise en œuvre des normes ST.27, ST.87 et ST.61 avant de poursuivre les travaux concernant les problèmes non résolus devant l'équipe d'experts. Ces membres ont estimé qu'ils seraient plus aptes à envisager les

différentes alternatives possibles devant l'équipe d'experts s'ils avaient une meilleure connaissance des moyens de mise en œuvre des normes relatives à la situation juridique dans le cadre de leurs propres systèmes. Cela englobe les questions concernant le fait d'ajouter ou non les indicateurs d'événements adoptés pour la situation juridique des brevets, à savoir la norme ST.27, aux normes relatives aux marques et aux dessins et modèles industriels, respectivement les normes ST.61 et ST.87, ainsi que les propositions en suspens au sein de l'équipe d'experts pour ce qui concerne la révision des événements et des catégories de la norme ST.27.

4. Sur la base de ces observations, le responsable de l'équipe d'experts a décidé de donner la priorité aux travaux portant sur l'élaboration des documents de formation relatifs aux normes sur la situation juridique destinés à appuyer les mesures de mise en œuvre des offices de propriété intellectuelle. Les données d'expérience et les observations relevées par le Secrétariat dans le cadre de ses travaux avec les offices de propriété intellectuelle concernant la mise en place de webinaires et de documents relatifs à la date effective de mise en œuvre de la norme ST.26 en juillet 2022 ont été utiles pour prévoir la façon de procéder en ce qui concerne l'élaboration des documents de formation sur la situation juridique. Le Secrétariat entend faire part de ses projets concernant l'élaboration des documents de formation avec l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique pour examen après la dixième session.

REVISION DE LA NORME ST.87

5. L'équipe d'experts a également établi une révision de l'annexe II de la norme ST.87 concernant les données supplémentaires, qui figure à l'annexe du présent document. L'objectif de cette révision est d'adapter la norme ST.87 aux normes ST.27 et ST.61, qui ont fait l'objet d'une mise à jour récente. Les principales modifications apportées à la proposition de révision de l'annexe II de la norme ST.87 sont notamment les suivantes :

- séparer et étendre les éléments de données communs qui s'appliquent à toutes les catégories;
- combiner les champs de données personnelles afin de tenir compte de l'approche adoptée pour les éléments communs de la norme ST.96;
- ajouter quelques éléments d'explication tels que "Motif de non-entrée en vigueur"; et
- remplacer certains termes particuliers liés aux brevets de la version précédente.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA TACHE N° 47

6. Le CWS et l'équipe d'experts n'ayant pas été en mesure de savoir comment procéder dans le cadre des travaux relatifs à une fusion éventuelle des trois normes sur la situation juridique, l'équipe d'experts suggère d'interrompre les travaux à cet égard. En conséquence, l'équipe d'experts propose d'actualiser la description de la tâche n° 47 comme suit :

Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires des normes ST.27, ST.87 et ST.61 de l'OMPI; établir des documents d'appui pour faciliter l'utilisation de ces normes dans la communauté de la propriété intellectuelle; ~~analyser la possibilité de fusionner les trois normes ST.27, ST.87 et ST.61;~~ et soutenir l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP dans l'élaboration des composantes du schéma XML pour les données relatives à la situation juridique.

7. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document,

b) à examiner et à approuver la proposition de révision de la norme ST.87, qui figure à l'annexe du présent document, et

c) à approuver la révision de la description de la tâche n° 47 citée au paragraphe 6 ci-dessus.

[L'annexe suit]

ANNEXE II de la norme ST.87

DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS

*Adoptée par le Comité des normes de l'OMPI (CWS)
à sa sixième session le 19 octobre 2018*

1. Chaque code de situation peut être accompagné de données supplémentaires concernant les événements. Il existe des données supplémentaires propres aux événements relevant d'une catégorie particulière et des données supplémentaires communes à tous les événements. Les données supplémentaires communes comprennent 1) le pays ou la région où l'événement produit ses effets, 2) le numéro ~~de publication~~ du bulletin ~~et~~, 3) les commentaires (texte libre), 4) la date d'un événement antérieur pertinent et 5) une règle pertinente. L'élément "pays ou région où l'événement produit ses effets" est particulièrement indiqué pour les offices régionaux où l'effet d'un événement, tel que la suspension pour cause de non-paiement des taxes de renouvellement, produit ses effets uniquement dans certains des pays où le droit de propriété industrielle est actif. Le "numéro du bulletin" correspond au volume du bulletin national ou régional où les données relatives à l'événement national, régional ou international sont publiées. Les offices de propriété industrielle pourront fournir des données connexes supplémentaires non prévues ici dans la rubrique "commentaires". La "date d'un événement antérieur pertinent" désigne la date d'un événement antérieur pertinent pour l'événement actuel, telle la date de début d'un délai de paiement d'une taxe qui a expiré. La "règle pertinente" désigne une règle, une réglementation, une loi ou un autre principe spécifique à un office qui a été appliqué pour obtenir le résultat associé à l'événement.

2. Le tableau ci-après présente les champs de données supplémentaires qui peuvent être utilisés pour les différentes catégories. La première ligne présente les éléments communs pouvant être utilisés dans n'importe quelle catégorie, et les lignes suivantes présentent les éléments de données propres à chaque catégorie. Notez que les éléments de données supplémentaires mentionnés dans la présente norme sont des descriptions générales des types de données qui peuvent être fournis. Les formats particuliers et les valeurs prévues pour les données supplémentaires sont établis dans les normes relatives à la représentation des données, notamment dans la norme ST.96 de l'OMPI concernant le langage XML (eXtensible Markup Language).

Code de catégorie	Titre de la catégorie	Description de la catégorie	Données supplémentaires relatives à l'événement
<u>Néant</u>	<u>Toutes les catégories</u>	<u>Présente les éléments de données communs qui peuvent être utilisés dans toutes les catégories.</u>	<ol style="list-style-type: none"> <u>Pays ou région où l'événement produit ses effets</u> <u>Numéro du bulletin</u> <u>Commentaires (texte libre)</u> <u>Date d'un événement antérieur pertinent</u> <u>Règle pertinente (p. ex., numéro de la règle)</u>
A	Dépôt d'une demande	Cette catégorie désigne un groupe d'événements en rapport avec le dépôt d'une demande. Elle englobe par exemple la réception par un office de propriété industrielle national ou régional ou le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle d'une demande d'enregistrement d'un dessin ou modèle industriel accompagnée de toute indication ou de tout élément ou document supplémentaire et des taxes nécessaires pour l'obtention d'une date de dépôt en vertu de la législation nationale, ou de la législation ou de la convention régionale ou de l'Arrangement de La Haye, selon le cas. Cette catégorie comprend également des événements relatifs au dépôt d'une demande divisionnaire, d'une demande de continuation ou de continuation-in-part ou d'une demande de transformation.	<ol style="list-style-type: none"> Pays ou région où l'événement produit ses effets Numéro du bulletin Commentaires (texte libre) <ol style="list-style-type: none"> Identification de document connexe (p. ex., identificateur du document parent) Date de priorité Date du dépôt de la demande internationale Date du dépôt régional Nom des déposants Demandes divisées
B	Suspension de la demande	Cette catégorie regroupe des événements liés à la suspension de l'instruction d'une demande. Elle englobe par exemple une demande volontairement retirée par le déposant, qui est réputée avoir été retirée, avoir été abandonnée ou avoir expiré ou qui a été rejetée par l'office de propriété industrielle. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade du dépôt, de l'examen ou de la contestation avant l'enregistrement au stade de l'extinction probable ou définitive.	<ol style="list-style-type: none"> <u>Motif de non-entrée en vigueur</u> Pays ou région où l'événement produit ses effets Numéro du bulletin Commentaires (texte libre)
C	Réactivation de la demande	Cette catégorie regroupe des événements liés à la réactivation, au rétablissement ou à la restauration d'une demande après qu'il a été mis fin à son instruction. Elle comprend par exemple les demandes réactivées à la suite d'une demande de réactivation après paiement d'une taxe en suspens, d'une réponse à une action en suspens ou à une décision ayant abouti à la suspension de l'instruction, ou d'un recours. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade de l'extinction probable ou définitive au stade du dépôt, de l'examen ou de la contestation avant l'enregistrement.	<ol style="list-style-type: none"> Pays ou région où l'événement produit ses effets Numéro du bulletin Commentaires (texte libre) <ol style="list-style-type: none"> Date de suspension <u>Motif de non-entrée en vigueur</u> <u>Indicateur de droit d'usage antérieur</u>

D	Recherche et examen	<p>Cette catégorie regroupe les événements liés à la procédure d'examen et à la recherche sur l'état de la technique qui précèdent l'enregistrement d'un dessin ou modèle industriel ou l'octroi d'un droit de propriété industrielle. Elle englobe par exemple l'examen quant à la forme ou l'examen quant au fond. Elle comprend également les demandes de recherche sur l'état de la technique et la déclaration selon laquelle l'office a l'intention d'enregistrer le dessin ou modèle industriel ou d'octroyer un droit de propriété industrielle. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade du dépôt ou de la contestation avant l'enregistrement au stade de l'examen.</p>	<p>1. <u>Pays ou région où l'événement produit ses effets</u></p> <p>2. <u>Numéro du bulletin</u></p> <p>3. <u>Commentaires (texte libre)</u></p> <p>1. <u>Catégorie de recherche (p. ex., première invention, recherche additionnelle, due à un changement de la portée des revendications)</u></p> <p>2. Demandeur de la recherche (p. ex., déposant, tiers, ou office de manière indépendante)</p> <p>3. Demandeur de l'examen (p. ex., déposant, tiers, ou office de manière indépendante)</p> <p>4. <u>Données relatives à la publication</u></p> <p>5. <u>Données relatives à la priorité</u></p> <p>6. <u>Données relatives aux documents connexes (p. ex., données relatives au dépôt régional, données relatives au dépôt international)</u></p> <p>7. <u>Données relatives aux demandes</u></p>
E	Demande de réexamen avant l'enregistrement	<p>Cette catégorie regroupe les événements liés à la demande d'un réexamen avant l'enregistrement. Elle englobe par exemple les demandes d'opposition, de réexamen ou de limitation avant l'enregistrement. Elle comprend également les cas où ces demandes ont été déclarées irrecevables, ont été rejetées ou ont été retirées. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade de l'examen ou de l'extinction probable ou définitive au stade de la contestation avant l'enregistrement.</p>	<p>1. <u>Pays ou région où l'événement produit ses effets</u></p> <p>2. <u>Numéro du bulletin</u></p> <p>3. <u>Commentaires (texte libre)</u></p> <p>1. Données concernant le tribunal (p. ex., nom du tribunal, organe de l'office)</p> <p>2. Nom de la ou des parties</p> <p>3. Nom et coordonnées du ou des mandataires</p> <p>4. <u>Données relatives à la procédure de réexamen (p. ex., date, référence, langue de l'opposition)</u></p>

F	Enregistrement d'un dessin ou modèle industriel	<p>Cette catégorie regroupe les événements qui se rapportent à la date d'effet de l'octroi d'un droit de propriété industrielle ou de l'inscription du dessin ou modèle industriel au registre de l'office. Il peut s'agir par exemple de l'enregistrement d'un dessin ou modèle industriel ou de l'octroi d'un droit de propriété industrielle à la suite d'un examen, d'un recours, d'un réexamen avant l'enregistrement ou de l'irrecevabilité, du rejet ou du retrait d'une demande de réexamen avant l'enregistrement. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade de l'examen ou de la contestation avant l'enregistrement au stade de l'enregistrement.</p>	<p>1. Pays ou région où l'événement produit ses effets</p> <p>2. Numéro du bulletin</p> <p>3. Commentaires (texte libre)</p> <p>1. Nom du titulaire inscrit</p> <p>2. Renvoi à une décision de réexamen avant l'enregistrement (p. ex., ordonnance du tribunal à l'issue d'un réexamen avant l'enregistrement)</p> <p>3. Données relatives à la priorité</p>
H	Suspension du droit de propriété industrielle	<p>Cette catégorie regroupe les événements liés à la suspension d'un droit de propriété industrielle. Elle englobe par exemple la suspension d'un droit de propriété industrielle à la suite d'un réexamen, d'un recours, d'un refus de rétablissement du droit, d'une déchéance ou d'une expiration. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer un droit de propriété industrielle du stade de l'enregistrement ou de la contestation après l'enregistrement au stade de l'extinction probable ou définitive.</p>	<p>1. Pays ou région où l'événement produit ses effets</p> <p>2. Numéro du bulletin</p> <p>3. Commentaires (texte libre)</p> <p>1. Date de début de l'effet juridique Indicateur d'annulation ou de révocation</p> <p>2. Catégorie d'autorité décisionnaire (p. ex., tribunal national, office de propriété industrielle)</p> <p>3. Motif de non-entrée en vigueur</p>
K	Réactivation du droit de propriété industrielle	<p>Cette catégorie regroupe les événements liés à la réactivation, au rétablissement ou à la restauration d'un droit de propriété industrielle après sa suspension. Elle comprend par exemple la demande de réactivation et la décision de réactiver un droit de propriété industrielle, y compris à l'issue d'un recours. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer un droit de propriété industrielle du stade de l'extinction probable ou définitive au stade de l'enregistrement ou de la contestation après l'enregistrement.</p>	<p>1. Pays ou région où l'événement produit ses effets</p> <p>2. Numéro du bulletin</p> <p>3. Commentaires (texte libre)</p> <p>1. Catégorie de motif de rétablissement (p. ex., suite au paiement d'une taxe)</p> <p>2. Date de cessation</p> <p>3. Date d'expiration</p>
L	Demande de réexamen du droit de propriété industrielle	<p>Cette catégorie regroupe les événements liés à une demande de réexamen d'un enregistrement d'un dessin ou modèle industriel ou de l'octroi d'un droit de propriété industrielle. Elle englobe par exemple les demandes d'opposition après l'enregistrement, de nouvel examen, de limitation, de redélivrance, de renonciation ou d'invalidation. Elle comprend également les cas où ces demandes ont été déclarées irrecevables, ont été rejetées ou ont été retirées. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer un droit de propriété industrielle du stade de l'enregistrement ou de l'extinction probable ou définitive au stade de la contestation après l'enregistrement.</p>	<p>1. Pays ou région où l'événement produit ses effets</p> <p>2. Numéro du bulletin</p> <p>3. Commentaires (texte libre)</p> <p>1. Nom des parties</p> <p>2. Nom et coordonnées du ou des mandataires</p> <p>3. Données relatives à la procédure de réexamen (p. ex., date, référence, langue de l'opposition)</p>

M	Maintien du droit de propriété industrielle	<p>Cette catégorie regroupe les événements liés au maintien dans son intégralité ou sous une forme modifiée d'un droit de propriété industrielle octroyé. Elle englobe par exemple un droit de propriété industrielle maintenu dans son intégralité ou sous une forme modifiée à la suite d'un renouvellement total ou partiel, d'un recours, d'un réexamen ou de l'irrecevabilité, du rejet ou du retrait d'une demande de réexamen d'un droit de propriété industrielle. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir dans le stade de l'enregistrement ou faire passer un droit de propriété industrielle du stade de la contestation après l'enregistrement au stade de l'enregistrement.</p>	<p>1. Pays ou région où l'événement produit ses effets</p> <p>2. Numéro du bulletin</p> <p>3. Commentaires (texte libre)</p> <p>1. Données relatives au réexamen du droit de propriété industrielle (p. ex., informations sur la décision de justice)</p> <p>2. Catégorie d'autorité décisionnaire (p. ex., tribunal national, office de propriété industrielle)</p> <p>3. Données relatives au renouvellement (p. ex. durée du renouvellement)</p> <p>4. Numéro du certificat de réexamen après l'enregistrement</p>
N	Extinction	<p>Cette catégorie regroupe les événements liés à l'extinction d'une demande ou d'un droit de propriété industrielle sans possibilité de réactivation. Elle englobe par exemple une demande ou un droit de propriété industrielle auquel il a été mis fin de manière définitive par l'office de propriété industrielle ou un tribunal. Tous les offices de propriété industrielle ne prévoient pas les événements relevant de cette catégorie.</p>	<p>1. Motif de non-entrée en vigueur</p> <p>2. Pays ou région où l'événement produit ses effets</p> <p>3. Numéro du bulletin</p> <p>4. Commentaires (texte libre)</p>
P	Modification de document	<p>Cette catégorie regroupe les événements liés à la publication de documents par l'office de la propriété industrielle Elle englobe par exemple les modifications et corrections apportées aux demandes et aux titres de propriété industrielle. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement.</p>	<p>1. Pays ou région où l'événement produit ses effets</p> <p>2. Numéro du bulletin</p> <p>3. Commentaires (texte libre)</p> <p>1. Identification de la publication</p> <p>2. Catégorie de partie de document modifiée (p. ex., données bibliographiques, revendication de priorité, mémoire, revendications, dessins)</p> <p>3. Catégorie de modification (p. ex., modification ou correction)</p> <p>4. Contenu précédemment publié (de manière induue)</p> <p>5. Nouveau contenu (corrigé)</p>

Q	Publication du document	<p>Cette catégorie regroupe les événements liés à la modification d'une demande, d'un titre de propriété industrielle ou d'un autre document hormis les modifications survenant dans le cadre d'un réexamen avant l'enregistrement ou du réexamen du droit de propriété industrielle. Elle englobe par exemple les modifications et corrections apportées aux demandes et aux titres de propriété industrielle. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement.</p>	<p>1. — Pays ou région où l'événement produit ses effets</p> <p>2. — Numéro du bulletin</p> <p>3. — Commentaires (texte libre)</p> <p>1. Identification de la publication</p>
R	Modification des données concernant les parties	<p>Cette catégorie regroupe les événements liés à l'inscription par l'office de propriété industrielle de modifications apportées aux données concernant les parties. Elle englobe par exemple l'inscription par l'office de modifications apportées aux données relatives à une partie concernée par la demande ou le droit de propriété industrielle, telle le déposant, le titulaire, le créateur ou le mandataire. Elle comprend également les événements liés à l'inscription de changements de coordonnées. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement.</p>	<p>1. — Pays ou région où l'événement produit ses effets</p> <p>2. — Numéro du bulletin</p> <p>3. — Commentaires (texte libre)</p> <p>1. Catégorie de modification des données relatives aux parties (p. ex., changement dans la personne ou les coordonnées du titulaire, du créateur ou du mandataire)</p> <p>2. Nom/coordonnées de la partie précédente</p> <p>3. Code de pays de la partie précédente</p> <p>4. Nom/coordonnées de la nouvelle partie</p> <p>5. Code de pays de la nouvelle partie</p> <p>6. Numéro du document de cession (p. ex., numéro associé à la cession du droit de propriété industrielle)</p> <p>7. Date du transfert de titularité</p> <p>8. Détails de la procédure judiciaire (le cas échéant)</p>

S	Informations concernant les licences	<p>Cette catégorie regroupe les événements liés à l'inscription par l'office de propriété industrielle d'informations relatives aux licences et aux modifications apportées à ces inscriptions. Elle englobe par exemple l'inscription par l'office de propriété industrielle du fait qu'une licence, un nantissement ou une sûreté réelle a été conclu, modifié, annulé ou cédé. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement.</p>	<p>1. Pays ou région où l'événement produit ses effets</p> <p>2. Numéro du bulletin</p> <p>3. Commentaires (texte libre)</p> <p>4. Numéro d'enregistrement de licence</p> <p>5. Catégorie d'enregistrement de licence (p. ex., inscription initiale, modification, radiation)</p> <p>6. Statut de la licence (p. ex., active, inactive, résiliée)</p> <p>7. Date de début de la licence</p> <p>8. Durée/date de fin de la licence</p> <p>9. Nom du ou des donneurs de licence</p> <p>10. Code de pays du donneur de licence</p> <p>11. Nom du ou des preneurs de licence</p> <p>12. Code de pays du preneur de licence</p> <p>1. <u>Données concernant les licences (p. ex. numéro d'enregistrement, inscription, type, situation, dates de début et de fin)</u></p> <p>2. <u>Données relatives au donneur de licence (p. ex., nom, coordonnées, code de pays)</u></p> <p>3. <u>Données relatives au preneur de licence (p. ex., nom, coordonnées, code de pays)</u></p> <p>4. Catégorie de modification des données relatives à la licence (clauses qui ont été modifiées)</p> <p>5. Territoire sur lequel la licence est valable</p> <p>6. Détails de la procédure judiciaire (le cas échéant)</p>
---	--------------------------------------	---	--

T	Adaptation de procédure administrative	<p>Cette catégorie regroupe les événements liés à l'adaptation d'une procédure administrative conduite par l'office de propriété industrielle. Elle englobe par exemple l'octroi d'une prorogation d'un délai ou la poursuite d'une procédure. Elle comprend également la suspension ou l'interruption d'une procédure administrative, ou la reprise d'une procédure administrative suspendue ou interrompue.</p> <p>Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement.</p>	<p>4. — Pays ou région où l'événement produit ses effets</p> <p>2. — Numéro du bulletin</p> <p>3. — Commentaires (texte libre)</p> <p>1. Catégorie d'adaptation (p. ex., prorogation de délai, suspension, reprise, interruption, retard dans les services de communication, prorogation de droit, perturbation du travail de l'office, irrégularité de l'office)</p> <p>2. Motif de l'adaptation (p. ex., catastrophe naturelle, retard de l'office, retard de la justice, retard imputable au déposant ou au titulaire)</p> <p>3. Dates de début et de fin (date à laquelle l'adaptation commence et date à laquelle elle se termine)</p>
U	Paiement	<p>Cette catégorie regroupe les événements liés au paiement de taxes. Elle englobe par exemple le paiement d'une taxe de renouvellement, de maintien en vigueur ou de désignation. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement.</p>	<p>4. — Pays ou région où l'événement produit ses effets</p> <p>2. — Numéro du bulletin</p> <p>3. — Commentaires (texte libre)</p> <p>1. Catégorie de taxe (p. ex., taxe d'enregistrement, taxe de maintien en vigueur, taxe de renouvellement, taxe de désignation)</p> <p>4. — Date couverte (c'est-à-dire la date jusqu'à laquelle les taxes ont été payées et aucune taxe de renouvellement ne sera due)</p> <p>5. — Date d'échéance de la prochaine taxe (date à laquelle la prochaine taxe devient exigible)</p> <p>6. — Année de paiement de la taxe</p> <p>2. <u>Données relatives au paiement (p. ex., statut du paiement, année de paiement de la taxe)</u></p> <p>3. <u>Données relatives au renouvellement (p. ex., longueur du renouvellement, date d'échéance de la prochaine taxe)</u></p>

V	Recours	<p>Cette catégorie regroupe les événements liés à un recours contre une décision prise au cours du traitement d'un droit de propriété industrielle. Elle englobe par exemple une demande présentée par le déposant, le titulaire ou un tiers en vue d'introduire un recours administratif ou judiciaire contre toute décision prise au cours du traitement d'un droit de propriété industrielle et le résultat d'un tel recours sur la procédure. Le résultat du recours quant au fond peut être relié à un événement relevant d'une autre catégorie, par exemple demande suspendue, demande réactivée, droit de propriété industrielle octroyé, droit de propriété industrielle suspendu ou droit de propriété industrielle maintenu. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement.</p>	<p>1. Pays ou région où l'événement produit ses effets</p> <p>2. Numéro du bulletin</p> <p>3. Commentaires (texte libre)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organe de recours 2. Décision contestée 3. Détails de la décision sur le recours 4. Citation de la décision
W	Divers	<p>Cette catégorie recouvre les événements qui ne peuvent pas être classés dans une autre catégorie. Il est recommandé de l'utiliser en dernier recours pour les cas inhabituels, lorsqu'une interprétation large de la description de toutes les autres catégories ne permettrait pas de décrire correctement l'événement national, régional ou international considéré (p. ex., événements relevant d'anciens systèmes ou éléments provisoires ou à caractère interne).</p>	<p>1. Pays ou région où l'événement produit ses effets</p> <p>2. Numéro du bulletin</p> <p>3. Commentaires (texte libre)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Description de l'événement national, régional ou international
Y	Correction et suppression d'informations relatives aux événements	<p>Cette catégorie regroupe les événements liés à la correction ou à la suppression d'informations erronées précédemment fournies par l'office de propriété industrielle. Elle englobe par exemple la correction du code de situation d'une demande ou d'un droit de propriété industrielle communiqué conformément à la présente norme ou la correction ou la suppression d'un événement annoncé par erreur dans un bulletin, un registre ou une autre publication. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement.</p>	<p>1. Pays ou région où l'événement produit ses effets</p> <p>2. Numéro du bulletin</p> <p>3. Commentaires (texte libre)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification de l'événement (code de situation et date; ou identificateur unique) 2. Contenu précédemment publié de manière induue 3. Nouveau contenu corrigé

[L'annexe III suit]

[Fin de l'annexe et du document]